



## Peut on acheter un chemin d'exploitation

-----  
Par jeromesa

bonjour,

Le chemin d'exploitation qui mène chez moi aussi, dessert aussi plusieurs parcelles appartenant à plusieurs agriculteurs et trois autres maisons qui sont d'anciennes fermes. Aucun agriculteur n'est propriétaire de ce chemin car ce chemin existe depuis plusieurs siècles. L'un d'entre eux veut acheter ce chemin alors que nous sommes plusieurs propriétaires riverains qui l'utilisent quotidiennement. Je ne pense pas qu'il ait le droit..Qu'en pensez-vous ?  
merci d'avance pour vos réponses

-----  
Par jeromesa

je n'ai pas trouvé d'informations à ce sujet sur Internet

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Ce chemin est situé sur une parcelle avec un numéro (ou plusieurs).  
Retrouvez ce numéro et vous en saurez plus sur le statut exact de ce chemin.

Si c'est un chemin d'exploitation, il appartient déjà à chacun des riverains qui l'utilise.

-----  
Par isernon

bonjour,

en règle général un chemin d'exploitation permet aux exploitants agricoles d'accéder à leurs terrains, sa propriété est partagée par les exploitants agricoles concernés au droit de leurs parcelles.

l'article L162-1 du code rural et de la pêche maritime indique :

Les chemins et sentiers d'exploitation sont ceux qui servent exclusivement à la communication entre divers fonds, ou à leur exploitation. Ils sont, en l'absence de titre, présumés appartenir aux propriétaires riverains, chacun en droit soi, mais l'usage en est commun à tous les intéressés. L'usage de ces chemins peut être interdit au public.

salutations

-----  
Par jeromesa

il n'a jamais été cadastré que ce soit avant ou après l'élaboration du cadastre napoléonien dicit mon maire

-----  
Par jeromesa

J'aimerais savoir qui doit l'entretenir. il y a des agriculteurs qui refusent de participer à son entretien

-----  
Par yapasdequoi

Ce sont les ayants-droits qui doivent l'entretenir.

-----  
Par yapasdequoi

Et même s'il n'est pas "cadastré", il repose sur une zone de terrain qui est une parcelle numérotée (ou plusieurs).

-----  
Par jeromesa

ce chemin est millénaire et il a toujours appartenu aux seigneurs de mon village

-----  
Par yapasdequoi

Revenez à l'époque moderne et consultez le cadastre.

Si ce chemin n'existe pas, il ne peut pas être ni vendu ni acheté par personne.

-----  
Par jeromesa

comment solutionner le problème de l'entretien du chemin ? comment obliger les agriculteurs récalcitrants de participer à l'entretien ?

-----  
Par yapasdequoi

Vous pouvez envisager :

- mise en demeure
- conciliation
- assignation au tribunal

-----  
Par jeromesa

ils vont apprécier je m'attends à des représailles de leur part. c'est eux qui abiment le chemin avec leur gros tracteur et leurs grosses machines agricoles !! ils n'ont jamais entretenu ce chemin. je vais comme même tenter l'expérience

-----  
Par jeromesa

je vais devoir contacter le maire pour avoir l'identité et l'adresse de ces agriculteurs. le maire qui est lui-même agriculteur !!

-----  
Par jeromesa

merci